

# Méthode pédagogique pour une formation sur mesure

## RÉALISATION D'UNE FORMATION SUR MESURE

La réalisation d'une formation sur mesure, dans vos locaux, en classe virtuelle ou en e-learning nécessite le suivi de plusieurs étapes :

- **Définition de vos besoins lors d'un premier contact téléphonique ou par mail :**

Alexandre NICOLAS : 06.36.89.70.40  
Alexandre.nicolas@aflor.com

- Élaboration et envoi du devis
- Après acceptation du devis et fixation des dates de réalisation : envoi de la convention de formation pour signature.
- Organisation de sa réalisation en lien constant avec votre gestionnaire chargé du dossier (programme, déplacements, attestations diverses, matériels...) jusqu'à clôture du dossier, en général dans un délai de J+7 jours.

## Calendrier et programme

Nos formations sur-mesure ont lieu aux dates et horaires définis en amont avec nos équipes. Le programme de formation est adapté en fonction des besoins de votre équipe et de la disponibilité de nos intervenants.

**Aflor Actimum vous informe,  
accompagne et vous conseille**

:

[contact@aflor.com](mailto:contact@aflor.com) / [contact@blique.com](mailto:contact@blique.com)/  
[contact@rhactimum.com](mailto:contact@rhactimum.com)

0033 (0)3 83 855 855

## CONDITION D'ANNULATION D'UNE FORMATION SUR-MESURE, SUR SITE

Conditions d'annulation de l'inscription par le stagiaire et/ou l'employeur :

- Plus de 120 jours calendriers avant le stage : aucun frais d'annulation. Toute somme versée est remboursée intégralement
- entre 119 à 60 jours calendaire avant le stage : 500€ de frais seront dus à l'organisme de Formation. Les éventuels frais annexes engagés (réservation, des billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) non remboursables par les conditions de vente des prestataires seront à la charge de l'Entreprise soussignée
- Entre 59 à 30 jours calendaire avant le stage : 30% des frais pédagogiques seront dus. Les éventuels frais annexes engagés (réservation des billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) non remboursables par les conditions de vente des prestataires seront à la charge de l'entreprise soussignée
- Moins de 14 jours au jour J : si les stagiaires ne se présentent pas sur le lieu du stage ou annulation de dernière minute par l'établissement sans cause majeure : le règlement total sera dû. Les frais annexes engagés (billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) seront à la charge de l'entreprise soussignée.

## CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE FORMATION SUR MESURE EN CLASSE VIRTUELLE

- Plus de 60 jours calendaire avant le stage : aucun frais d'annulation. Toute somme versée est remboursée intégralement.
- Entre 59 à 30 jours calendaire avant le stage : 500€ de frais seront dus à l'organisme de formation.
- Entre 29 à 15 jours calendaire avant le stage : 30% des frais pédagogiques seront dus.
- Moins de 7 jours au jour J : si les stagiaires ne se présentent pas au sein de la classe virtuelle, ou annulation de dernière minute par l'établissement sans cause majeure : le règlement total sera dû.

## formation sur mesure (suite)

### CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE FORMATION SUR-MESURE SUR SITE :

#### Lorsque l'établissement est situé hors métropole ou dans un pays étranger :

- Plus de 180 jours calendaire avant le stage : aucun frais d'annulation des frais pédagogiques. Toute somme versée au frais des titres pédagogiques est remboursée intégralement. Les éventuels frais annexes engagés (réservation des billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) non remboursables par les conditions de vente des prestataires seront à la charge de l'entreprise soussignée.)
- Entre 179 à 120 jours calendaire avant le stage : 500€ de frais forfaitaires seront dus à l'organisme de formations. Les éventuels frais annexes engagés (réservation de billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) non remboursables par les conditions de vente des prestataires seront à la charge de l'entreprise soussignée.
- Entre 119 à 60 jours calendaire avant le stage : 30% des frais pédagogiques seront dus. Les éventuels frais annexes engagés (réservation de billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) non remboursables par les conditions de vente des prestataires seront à la charge de l'entreprise soussignée.
- Moins de 29 jours calendaire au jour J : si les stagiaires ne se présentent pas sur le lieu du stage ou annulation de dernière minute par l'établissement sans cause majeure : le règlement total sera dû. Les frais annexes engagés (billets de transports, de location de voiture, d'hébergements...) seront à la charge de

l'entreprise soussignée.

### CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE FORMATION SUR MESURE EN CLASSE VIRTUELLE

- Plus de 60 jours calendaire avant le stage : aucun frais d'annulation. Toute somme versée est remboursée intégralement.
- Entre 59 à 30 jours calendaire avant le stage : 500€ de frais seront dus à l'organisme de formation.
- Entre 29 à 15 jours calendaire avant le stage : 30% des frais pédagogiques seront dus.
- Moins de 7 jours au jour J : si les stagiaires ne se présentent pas au sein de la classe virtuelle, ou annulation de dernière minute par l'établissement sans cause majeure : le règlement total sera dû.

**Aflor Actimum vous informe, accompagne et vous conseille :**

[https:// www.afloractimum.fr](https://www.afloractimum.fr)

[contact@afloractimum.fr](mailto:contact@afloractimum.fr)

03.83.85.58.55

